



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
Approbation - Vente de biens réformés

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT, la délibération du 20 mars 2023 délègue au Maire une partie des attributions du conseil municipal, et notamment de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

La vente des biens réformés de la Ville de Dijon prend depuis quelques années un essor conséquent avec la prise en charge de cette prestation par un service dédié au sein de la Direction de la Commande Publique et des Moyens Généraux.

Tous types de biens sont susceptibles d'être vendus par le biais notamment de deux intermédiaires : le service des Domaines et la plateforme électronique de courtage aux enchères, Agorastore.

Le système de vente aux enchères permet de garantir l'émission de propositions concurrentes d'achat d'un bien et donc de permettre à la collectivité de respecter son obligation de vendre le bien à un prix non inférieur à sa valeur réelle. En outre, les enchères favorisent a priori une meilleure valorisation économique des biens.

Les biens susceptibles d'être vendus sont les suivants (liste non exhaustive) :

- Véhicules ;
- Matériels de cuisine ;
- Mobiliers de bureau, scolaires ;
- Matériels informatiques ;
- Matériels techniques...

Deux biens d'une valeur supérieure à 4 600 € sont sur le point d'être vendus. Il est donc nécessaire de délibérer pour valider lesdites ventes.

Il s'agit :

- de la vente d'un bateau faucardeur pour la somme de 29 457.68 € par le biais de la plateforme électronique de courtage aux enchères, Agorastore ;
- d'une remorque agricole pour la somme de 7 900 € par le biais du service des Domaines.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la vente d'un bateau faucardeur pour la somme de 29 457.68 € par le biais de la plateforme électronique de courtage aux enchères, Agorastore ;
- **d'approuver** la vente d'une remorque agricole pour la somme de 7 900 € par le biais du service des Domaines ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser les produits issus des ventes.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN